

DEPARTEMENT
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
PROCURATIONS : 8		

Séance du 8 FEVRIER 2023

Date de la convocation
2 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le HUIT FEVRIER

Date d'affichage
2 février 2023

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME, Adjoints,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN -
M. ALLÉE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : Mme LAURENT - M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS -
M. CARRERE - M. RINCK - Mme TEISSEYRE.

Secrétaire de séance : M. VAN ZELE

2023 - 02 - 4

AFFAIRES FINANCIERES
AUTORISATION D'AFFOUAGE

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

La Mairie de NYONS étant saisie d'une demande d'affouage sur le Domaine de la Forêt Communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE celle-ci au profit de :

- Monsieur Rémi RENARD, pour 5 stères au prix de 10 € TTC le stère.

L'agent de l'ONF, après avoir pris connaissance de la délibération, procédera à la désignation des parcelles concernées par cette coupe de bois, quartier des Essailons ou de Garde Grosse.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS